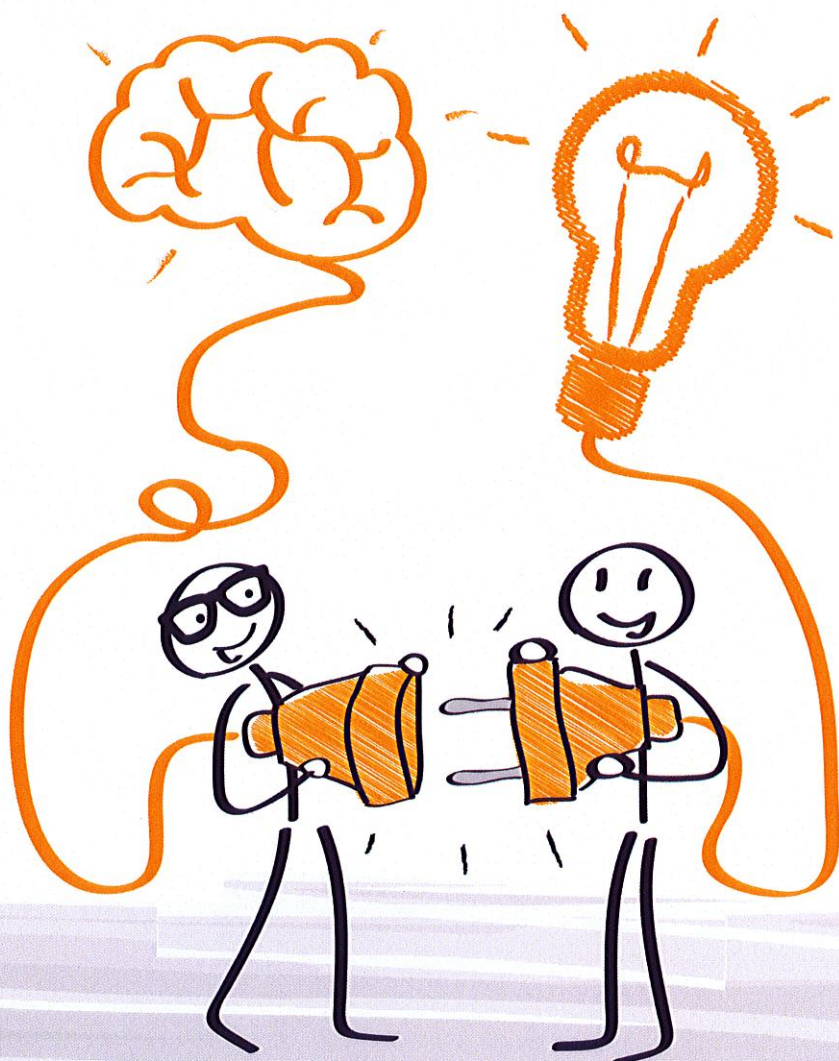


Comment développer l'innovation sociale dans votre entreprise ?



Votre entreprise

- est située en Rhône-Alpes,
- a plus d'un an d'existence,
- et emploie de 3 à 250 salariés.

Avec la CRESS, bénéficiez :

- d'un accompagnement personnalisé
- d'une prise de recul et d'un renforcement de la vision stratégique de votre entreprise
- d'un accès simplifié à des compétences externes
- d'un rapport d'expertise technique et économique
- d'aides financières les plus adaptées
- d'une porte d'entrée sur la propriété industrielle (brevets, licences...)
- d'un parcours de formation - action dans le cadre du programme régional Plan PME (Stratégie, Ressources Humaines, Performance, ...)

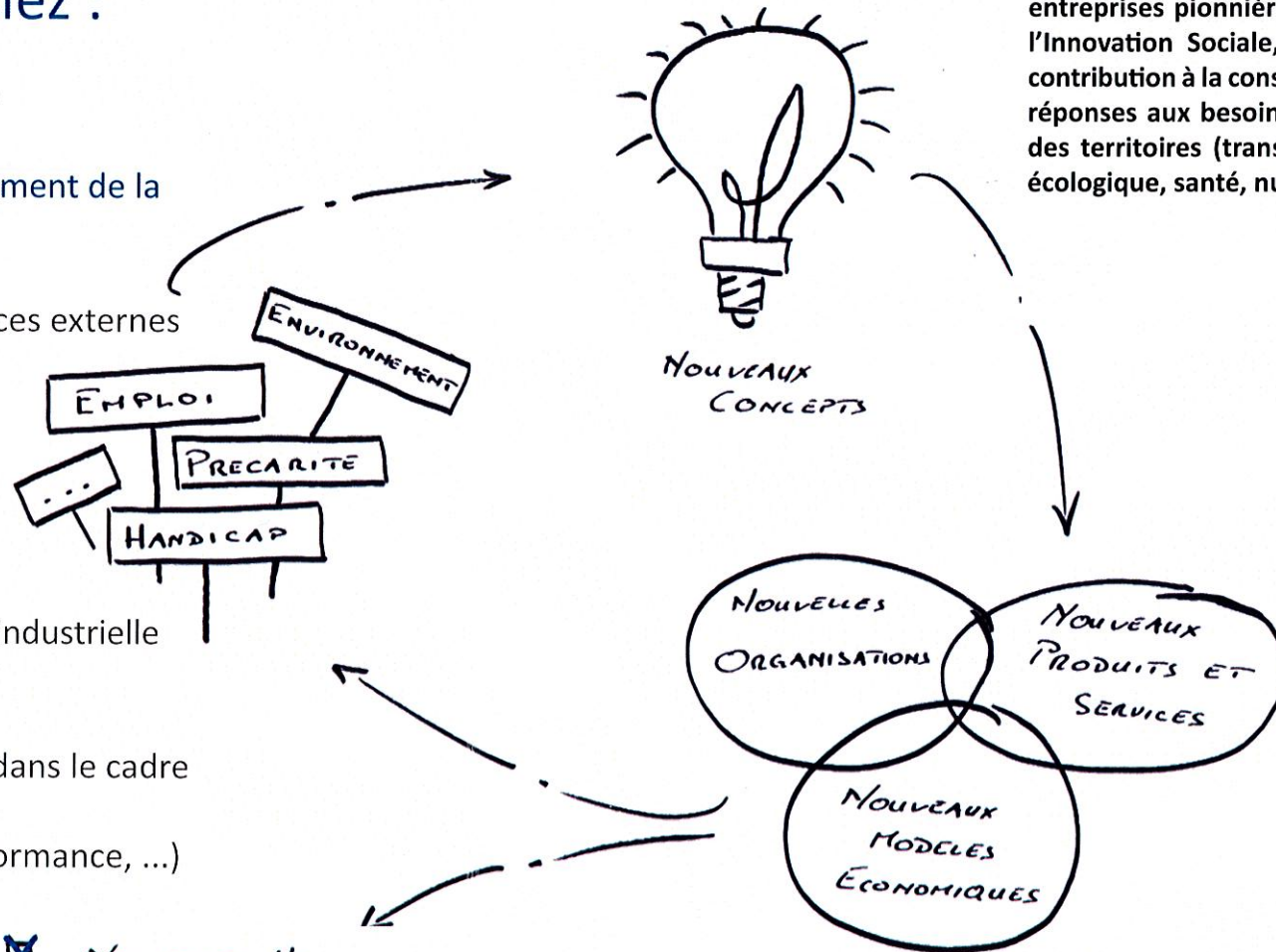
Ce programme est **gratuit** pour votre entreprise car pris en charge à 100 % par la Région Rhône-Alpes et la CRESS Rhône-Alpes.
Coût total de l'accompagnement équivalent à 2844 €HT
Programme soumis à critères d'éligibilité

- NOUVELLES VISIONS
- NOUVEAUX ENGAGEMENTS
- NOUVEAUX LIENS

"Source : CRESS Rhône-Alpes 2015"

C'est parce que les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire ont décidé de replacer l'humain au cœur du développement économique, que nous soutenons celles et ceux qui feront notre société de demain.

Dans une approche partagée avec les entreprises pionnières qui intègrent déjà l'Innovation Sociale, nous offrons notre contribution à la construction de nouvelles réponses aux besoins des populations et des territoires (transition énergétique et écologique, santé, numérique, ...).



INNOVATION SOCIALE

Est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

- Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques
- Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail ...

LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire

CONTACTEZ- NOUS !

La CRESS Rhône-Alpes est composée des entreprises, fédérations et syndicats d'employeur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

A travers sa mission de développement économique, la CRESS vise à favoriser la création et le développement d'entreprises dans le champ de l'ESS.

L'ESS combine engagement social et initiative économique pour mettre l'humain au centre des activités et replacer l'économie dans son contexte : les activités économiques sont un moyen au service d'un projet sociétal.

CRESS Rhône-Alpes

Laurent TRONTIN

Chargé de mission innovation

ltrontrin@cress-ra.org

11 rue Auguste Lacroix • 69003 Lyon

Tél. 04 78 09 11 97



Projet cofinancé par le
FEDER dans le cadre du
programme Axe 1
OT/058/TA1